

Vers une harmonisation des registres

PHILIPPE CASTELLA

L'Eglise catholique travaille à l'harmonisation des registres des 135 paroisses du canton de Fribourg. Depuis 2006, le Conseil exécutif de la Corporation ecclésiastique catholique (CEC) mène une procédure de ce type en vue de pallier les lacunes dans la tenue des données des personnes. Un processus qui «se fait en partenariat avec l'Etat de Fribourg qui a développé FRIPers, une plateforme informatique destinée à répondre aux exigences du recensement fédéral basé sur les registres des habitants», précise la CEC dans un communiqué.

Depuis 2007, la phase test d'une application informatique de gestion des registres des catholiques est en cours dans le district de la Veveyse. Ses résultats ainsi qu'un projet de règlement concernant la tenue des registres paroissiaux ont été présentés à plus de 230 conseillers paroissiaux, délégués et agents pastoraux en juin et juillet à Guin, Fribourg et Bulle. Le Conseil exécutif de la CEC tiendra compte des nombreuses remarques émises lors de ces séances, ainsi que de celles qui

doivent encore lui parvenir de la part des Conseils paroissiaux.

Le projet amélioré de règlement sera présenté à l'assemblée de la CEC en octobre. Une commission spéciale sera alors mise en place pour l'étudier. Son approbation définitive est prévue en mars 2012, pour une entrée en vigueur en 2013, soit en même temps que la révision partielle du Statut ecclésiastique.

La future plateforme CathPers permettra la gestion simultanée des registres des membres, des registres électoraux et des registres des contribuables catholiques. Le règlement prévoit de centraliser la technique, la sécurité et la sauvegarde des données ainsi que leur protection.

Les paroisses garderont toutefois la responsabilité des registres. Chaque Conseil paroissial nommera un responsable en son sein et un préposé en dehors du Conseil pour le suivi et la gestion des registres. Les instances étatiques n'auront pas accès aux

données personnelles. Mais l'étroite collaboration qui existe dans ce domaine entre la CEC et l'Etat de Fribourg se poursuivra. Soit avec le Service d'informatique et de télécommunication (SITel), la préposée cantonale à la protection des données et le Service cantonal des contributions.

Les frais d'investissement et de fonctionnement de cette plateforme informatique seront à la charge de la Corporation ecclésiastique catholique. Une première estimation prévoit un investissement de 50 000 francs, précise le communiqué. Pour ce qui est des coûts de fonctionnement, l'hébergement et les mises à jour sont évalués à 10 000 fr. par année. Il faut y ajouter un poste de préposé cantonal aux registres, à un taux d'occupation d'environ 20%.

La CEC mentionne encore que, du point de vue légal, cette harmonisation des registres vise à se conformer au Statut ecclésiastique, à la loi Eglises-Etat et à la loi cantonale sur la protection des données. |